

Gouvernement du Québec

### Décret 146-2017, 15 mars 2017

CONCERNANT l'octroi au Collège Macdonald de l'Université McGill d'une aide financière maximale de 1 100 000 \$ pour l'exercice financier 2016-2017, de 1 280 000 \$ pour l'exercice financier 2017-2018 et de 1 392 000 \$ pour l'exercice financier 2018-2019 pour consolider le programme anglophone de formation collégiale Gestion et technologies d'entreprise agricole

ATTENDU QUE le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation accorde une aide financière au Collège Macdonald de l'Université McGill depuis 1975 afin d'offrir la version anglophone du programme Gestion et technologies d'entreprise agricole;

ATTENDU QUE le Collège Macdonald de l'Université McGill est le seul établissement à desservir la clientèle anglophone du Québec pour le programme Gestion et technologies d'entreprise agricole;

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe 5 du premier alinéa de l'article 2 de la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (chapitre M-14), le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a notamment le pouvoir d'octroyer à même les fonds mis à sa disposition, quand il le juge à propos, et aux conditions qu'il croit devoir imposer, des subventions aux institutions formées dans le but de favoriser les intérêts de l'agriculture;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à octroyer au Collège Macdonald de l'Université McGill une aide financière maximale de 1 100 000 \$ pour l'exercice financier 2016-2017, de 1 280 000 \$ pour l'exercice financier 2017-2018 et de 1 392 000 \$ pour l'exercice financier 2018-2019 pour consolider le programme anglophone de formation collégiale Gestion et technologies d'entreprise agricole;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 3 du Règlement sur la promesse et l'octroi de subventions (chapitre A-6.01, r. 6), tout octroi et toute promesse de subvention doivent être soumis à l'approbation préalable du gouvernement, sur recommandation du Conseil du trésor, lorsque le montant de cet octroi ou de cette promesse est égal ou supérieur à 1 000 000 \$;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation:

QUE le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation soit autorisé à octroyer au Collège Macdonald de l'Université McGill une aide financière maximale de 1 100 000 \$ pour l'exercice financier 2016-2017, de 1 280 000 \$ pour l'exercice financier 2017-2018 et de 1 392 000 \$ pour l'exercice financier 2018-2019 pour consolider le programme anglophone de formation collégiale Gestion et technologies d'entreprise agricole.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

66189

Gouvernement du Québec

### Décret 147-2017, 15 mars 2017

CONCERNANT l'approbation d'une modification au Troisième Protocole d'entente Canada-Québec concernant la mise en œuvre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada ont conclu le Troisième Protocole d'entente Canada-Québec concernant la mise en œuvre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés, lequel a été approuvé par le décret numéro 945-2013, le 11 septembre 2013;

ATTENDU QUE ce protocole d'entente vise à établir les modalités de la mise en œuvre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés du gouvernement fédéral sur le territoire québécois;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada souhaitent modifier, par échange de lettres, l'accord type prévu à l'annexe D du protocole d'entente pour les accords à intervenir avant le 31 mars 2017;

ATTENDU QUE cet échange de lettres constitue une entente intergouvernementale canadienne au sens de l'article 3.6.2 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30);

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 3.8 de cette loi, les ententes intergouvernementales canadiennes doivent, pour être valides, être approuvées par le gouvernement et être signées par le ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne;